



**Enquête auprès des Partenaires PEFA sur
« l'utilisation des évaluations PEFA à des fins internes »**

Secrétariat PEFA
31 août 2010
Final

1. Contexte

Au cours de la réunion de décembre 2009 du Comité directeur, les Partenaires PEFA (les Partenaires) ont demandé au Secrétariat PEFA de collecter des informations sur l'utilisation qui est faite des indicateurs PEFA pour prendre des décisions opérationnelles. Il a été convenu que le Secrétariat élaborerait un bref questionnaire et le diffuserait à tous les membres qui y répondraient dans les meilleurs délais.

Le but de l'enquête était d'établir comment les évaluations PEFA sont employées en interne par les partenaires PEFA, l'idée étant que les données recueillies alimentent ultérieurement la réflexion sur la manière d'utiliser au mieux les indicateurs PEFA dans la prise de décisions opérationnelles. Il s'agissait de déterminer dans quelle mesure les évaluations PEFA sont utilisées dans les processus internes et s'il existe des directives d'utilisation officielles ; de se faire une idée de l'utilisation au fil du temps des évaluations PEFA et du type de source d'information que ces évaluations représentent ; et de voir comment les évaluations/indicateurs PEFA sont utilisés, dans quelle mesure les résultats de l'emploi des outils PEFA dans les processus internes sont diffusés, et quels dispositifs d'assurance qualité doivent être mis en place avant d'utiliser une évaluation PEFA. Les sept partenaires PEFA ont tous répondu au questionnaire et fourni les informations supplémentaires qui leur étaient demandées. Une synthèse de ces réponses est présentée en introduction ; les réponses proprement dites figurent à l'Annexe 4.

2. Principales conclusions

Les sept partenaires PEFA utilisent tous des évaluations PEFA sous une forme ou une autre dans leurs processus internes. La forme que doivent prendre ces évaluations est parfois, mais pas toujours, établie de manière officielle dans un manuel ou une directive. Lorsque c'est le cas, on distingue généralement deux grandes catégories d'évaluations PEFA : i) celles qui *se rapportent* directement à un processus opérationnel, et ii) celles qui sont *citées en référence* dans les documents opérationnels internes de l'institution en tant qu'outils d'évaluation ou sources d'information recommandés. En pratique, ces évaluations servent à renseigner les processus internes même lorsqu'elles ne sont pas spécifiquement mentionnées dans les documents internes du Partenaire.

Partenaire	Processus interne	Évaluation PEFA comme source d'information
Banque mondiale (BM)	Évaluation de la politique et des institutions nationales (CPIA)	Source d'info essentielle
	Évaluation du risque fiduciaire lié à l'emploi des systèmes nationaux de gestion financière dans les projets d'investissement financés par la Banque (FRA)	Source d'info essentielle
	Évaluation de la performance en matière de gestion de la dette (DeMPA)	Source d'info essentielle
	Stratégie d'aide/de partenariat pays (CAS/CPS) et NSI	Source d'info essentielle
	Prêts/opérations à l'appui des politiques de développement (DPL/DPO)	Source d'info essentielle
DFID	Évaluation du risque fiduciaire (FRA)	Source privilégiée
	Analyse de la gouvernance nationale (CGA)	Fondée sur la FRA
	Planification nationale	Fondée sur la FRA et la CGA
	Évaluation de l'adhésion des États partenaires aux principes de partenariat du DFID (informations sur la conditionnalité)	Fondée sur la FRA
	Demandes de soutien budgétaire et cadres d'évaluation de la performance (PAF)	Fondés sur la FRA
France	Indice de risque fiduciaire (IRF)	Source privilégiée
Suisse	Évaluation du soutien budgétaire (SBG)	Source privilégiée
	Activité relative à la gestion des finances publiques (GFP)	Source d'info essentielle

Norvège	Évaluation du soutien budgétaire (SBG)	Source privilégiée
	Évaluation des programmes de réforme sectoriels et de la GFP	Source privilégiée
FMI	Limites d'endettement dans les programmes appuyés par le FMI	Source d'information
	Activités d'assistance technique (AT) et de recherche pour les documents de travail	Source d'information
CE	Évaluation de l'admissibilité au soutien budgétaire associé à la gestion des finances publiques (GFP)	Source privilégiée
	Suivi de l'avancement de la réforme de la GFP du pays partenaire	Source privilégiée
	Aide à la conception du programme de réforme de la GFP du pays partenaire	Source privilégiée

Les Partenaires ont commencé à utiliser les évaluations PEFA lorsque le cadre de mesure de la performance de la GFP a été publié en 2005, encore que de manière non « officielle » au départ. Depuis, ils n'ont cessé de recourir toujours davantage aux évaluations PEFA dans leurs processus internes et d'adopter des directives faisant référence aux indicateurs PEFA ou recommandant d'utiliser les évaluations PEFA. À ce jour, les sept Partenaires ont déjà eu recours à ces instruments.

Les informations utilisées par les partenaires PEFA dans leurs processus internes proviennent d'un large éventail de sources autres que les évaluations PEFA (Annexe 4). Aucun partenaire PEFA n'utilise ces évaluations comme unique source d'information.

La manière dont les évaluations/indicateurs PEFA sont utilisés dépend des caractéristiques propres au processus opérationnel pour lequel les informations PEFA servent de données d'entrée. Trois Partenaires – le DFID, la France et le FMI – agrègent/condensent les indicateurs PEFA en une note unique par diverses méthodes.

La publication externe des résultats de l'utilisation des évaluations PEFA dans les processus internes de l'institution varie considérablement d'un Partenaire à l'autre. Certains Partenaires diffusent l'information sur la base de différents critères de transparence et en fonction du processus considéré, d'autres communiquent ces résultats dans un document interne à l'usage exclusif de l'institution.

À l'exception du DFID, les Partenaires ne sont pas officiellement tenus de prendre des dispositions d'assurance qualité avant d'utiliser l'évaluation PEFA spécifiée dans les documents opérationnels se rapportant à leurs processus internes.

En résumé, tous les Partenaires recourent aux évaluations PEFA pour éclairer les décisions qui ont un impact sur les opérations au niveau des pays. Il en découle des conséquences financières pour les États partenaires, ainsi que des incitations à améliorer la performance des systèmes et à influencer sur les résultats des évaluations PEFA. Ces conséquences sont surtout indirectes, dans la mesure où les Partenaires utilisent principalement les résultats des évaluations PEFA comme des éléments d'appréciation qualitative qu'ils combinent aux informations provenant de toute une série d'autres sources avant de prendre une décision.

3. *L'utilisation d'évaluations PEFA à des fins internes*

3.1 *Processus internes des pays partenaires ayant recours aux évaluations/indicateurs PEFA en application de directives officielles, et pratiques en usage en l'absence de directives officielles¹*

Les évaluations PEFA peuvent être essentiellement utilisées de deux manières : elles peuvent *se rapporter* directement au processus opérationnel considéré, ou être *citées en référence* dans les documents opérationnels internes de l'institution en tant qu'outils d'évaluation ou sources d'information recommandés.

Exemples de directives officielles de partenaires PEFA établissant clairement des liens/correspondances entre les évaluations/indicateurs PEFA et leurs processus internes :

- Banque mondiale (CPIA, FRA et DeMPA)
- DFID (FRA)
- France (IRF)
- FMI (limites d'endettement, évaluation de la capacité)
- CE

En l'absence de liens/correspondances avec les évaluations/indicateurs PEFA, ces instruments PEFA sont mentionnés dans les documents internes, autrement dit les Partenaires recommandent d'utiliser les évaluations PEFA comme référence dans leurs politiques stratégiques ou directives officielles. Par exemple :

- Banque mondiale (CAS)
- SECO (SBG)
- Norvège (SBG et évaluation du risque de viabilité)
- FMI (Utilisation des ressources du FMI pour financer le soutien budgétaire)

En pratique, les Partenaires utilisent les évaluations PEFA pour renseigner les processus internes même si la documentation interne ne recommande pas expressément de le faire (Annexe 1).

3.2 *Depuis quand les partenaires utilisent-ils les évaluations PEFA dans leurs processus internes ?*

Les partenaires utilisent les évaluations PEFA depuis la publication du Cadre de mesure de la performance de la GFP en 2005. Les évaluations PEFA étaient utilisées comme référence dans les processus internes avant de faire l'objet de directives officielles ou d'être recommandées dans les documents internes (cas, notamment, de la Banque mondiale², de la France, du SECO, de la CE et du FMI). Depuis lors, les Partenaires ont progressivement adopté des directives se rapportant directement aux indicateurs PEFA ou recommandant d'utiliser les évaluations PEFA.

¹ L'Annexe 1 présente la liste complète, par Partenaire, des processus internes, directives et liens/références aux outils PEFA.

² Il ressort d'une étude sur les questions de gestion financière dans les CAS (exercice 06-07), datée de novembre 2008, que « les CAS se réfèrent de plus en plus aux résultats de l'évaluation PEFA pour mesurer les avancées en direction des objectifs de GFP et sur le front de l'harmonisation des activités des bailleurs de fonds », et une Rétrospective des prêts à l'appui des politiques de développement – Questions fiduciaires & de GFP (mai 2009) préparée par OPCFM a révélé que « les indicateurs PEFA sont référencés dans plus de 40 % des 78 « principales opérations à l'appui des politiques de développement » approuvées entre avril 2006 et juin 2008.

En 2005, la stratégie de soutien budgétaire général (SBG) du SECO recommandait d'utiliser les évaluations PEFA. En 2007, la Norvège a adopté deux directives (soutien budgétaire, principaux facteurs de risque) recommandant expressément d'utiliser les évaluations PEFA, lorsqu'elles existent. En 2008, trois autres partenaires ont décidé d'utiliser les évaluations PEFA et les références directes aux indicateurs PEFA : la Banque mondiale (CPIA)³, le DFID (FRA)⁴ et la France (IRF).

En 2009, la BM a élargi l'utilisation des évaluations PEFA aux FRA des projets d'investissement, aux CAS et aux DeMPA, ainsi que l'a fait le FMI pour les limites d'endettement dans son projet de directives pour les programmes appuyés par le FMI. En 2010, la note d'orientation aux services du FMI sur l'utilisation des ressources du FMI aux fins du soutien budgétaire faisait référence à PEFA⁵.

3.3 *Utilisation des évaluations PEFA comme source d'information, et autres sources*

Les évaluations PEFA, lorsqu'elles existent, sont considérées comme une *source d'information privilégiée* par le DFID, la France, le SECO, la Norvège et la CE pour renseigner leurs processus internes, comme un *élément d'information essentiel* par la Banque mondiale, et comme un *élément d'information* par le FMI. Aucun des Partenaires PEFA ne semble utiliser les évaluations PEFA comme source unique d'information.

Les Partenaires PEFA utilisent tous un large éventail de sources d'information, autres que les évaluations PEFA, dans leurs processus internes. Ces sources varient d'un partenaire à l'autre en fonction de leurs processus internes et comprennent les CFAA, les CPAR, les RONC budgétaires, l'analyse des écarts, l'examen des dépenses publiques (PER), le MAPS de l'OCDE, les indicateurs de la gouvernance mondiale (WGI), etc. (Annexe 4).

3.4 *Faire le lien entre évaluations PEFA et processus internes*⁶

La manière dont les évaluations/indicateurs PEFA sont utilisés (à savoir, batterie complète d'indicateurs, sélection d'indicateurs, notes, synthèse de l'évaluation, etc.) dépend des caractéristiques propres au processus opérationnel pour lequel les informations PEFA servent de données d'entrée.

Certains Partenaires utilisent l'intégralité du rapport d'évaluation PEFA pour :

- l'évaluation/conception des CAS/CPS et des DPL/DPO (Banque mondiale)
- les activités de soutien budgétaire (DFID, France, Suisse, CE)

³ Le questionnaire CPIA de la Banque mondiale inclut le site Internet du PEFA dans la liste des sources d'information à consulter mais n'établit pas de correspondances directes entre les indicateurs PEFA et Q13 et Q14. Voir l'Annexe 3 du Rapport de l'OCDE « Utilisation des systèmes nationaux dans la GFP », 3^{ème} Forum de Haut niveau sur l'efficacité de l'aide, septembre 2008, Accra-Ghana.

⁴ Le DFID stipule ce qui suit : « L'évaluation du risque fiduciaire (FRA) doit être une évaluation à part entière, réalisée indépendamment des évaluations PEFA ; elle doit donc présenter toutes les données essentielles sur lesquelles sont fondées les conclusions PEFA, ou un résumé desdites données ; en outre, « Un résumé des notes attribuées aux indicateurs PEFA et un texte explicatif détaillé correspondant à chaque indicateur figureront dans le corps du rapport FRA ». Jusque-là, le DFID recommandait d'utiliser pour la FRA 15 indicateurs de référence, mais notait qu'il valait mieux recourir aux évaluations PEFA, lorsqu'elles étaient disponibles.

⁵ Le programme PEFA n'est pas utilisé actuellement pour évaluer les mesures de sauvegarde officielles. Il est utilisé avec d'autres instruments pour assurer le suivi général des dispositions prises afin de sauvegarder les ressources du FMI.

⁶ L'Annexe 1 présente un tableau général, par Partenaire, des processus internes, des directives et des liens/références aux outils PEFA.

- les programmes d'assistance technique (FMI)

La FRA du DFID utilise la batterie complète des indicateurs PEFA assortis du texte explicatif correspondant, mais n'établit pas de liens systématiques entre les indicateurs PEFA et les niveaux de risque. Le FMI s'appuie sur l'ensemble des notes PEFA pour déterminer les limites d'endettement dans les programmes appuyés par le FMI et pour renseigner ses activités d'assistance technique. La Norvège, pour ses activités de SBG et les grands programmes de réforme de la GFP, utilise plutôt la version sommaire de l'évaluation PEFA. Certains indicateurs PEFA sont directement liés à des questions/indicateurs spécifiques dans les cadres suivants :

- CPIA de la Banque mondiale, FRA et DeMPA
- IRF de la France
- évaluation par la Norvège du soutien à des domaines spécifiques de la GFP (par exemple, institutions supérieures de contrôle des finances publiques ou administration fiscale)
- travaux de recherche du FMI

Trois Partenaires – le DFID, la France et le FMI – agrègent/condensent les indicateurs PEFA en une note unique par diverses méthodes (pour plus de détails, voir l'Annexe 2). Dans le cadre de la FRA, le DFID applique généralement les règles empiriques suivantes pour convertir les notes PEFA en notations de risque : A=risque faible, B=risque faible à modéré, C=risque modéré à sérieux, D=risque élevé, mais précise qu'il convient d'utiliser ces règles avec prudence⁷. En France, l'IRF est obtenu à partir des notes attribuées à une sélection de 12 indicateurs PEFA (répartis en quatre dimensions) ; chacune de ces notes est convertie en une note numérique au moyen d'un tableau de conversion. On obtient l'IRF en calculant la moyenne des douze notes numériques. L'indice PEFA du FMI est calculé par conversion des notes PEFA en valeurs numériques, puis par agrégation (moyenne simple) avec des coefficients de pondération égaux.

3.5 Communication des résultats de l'utilisation des évaluations PEFA dans les processus internes

La publication externe des résultats de l'utilisation des évaluations PEFA dans les processus internes de l'institution varie considérablement d'un Partenaire à l'autre. La Banque mondiale, le DFID, la Norvège, le FMI et la CE divulguent l'information sur la base de différents critères de transparence et en fonction du processus considéré. En revanche, la France et le SECO communiquent ces résultats dans le cadre de documents internes diffusés exclusivement au sein de l'institution. Le SECO fait une exception pour les résultats concernant les projets individuels, qui peuvent être communiqués aux partenaires sur demande.

La Banque mondiale met les CAS/CPS et les DeMPA à la disposition du public, à de rares exceptions près. Avec l'entrée en vigueur le 1^{er} juillet 2010 de la nouvelle politique d'information, la divulgation au public est devenue la règle par défaut. Tous les documents relatifs aux processus opérationnels de base sont désormais accessibles au public ; celui-ci peut donc être informé de la manière dont l'utilisation des indicateurs PEFA influe sur les processus opérationnels de la Banque mondiale.

⁷ Le DFID a commencé depuis peu à pousser plus loin l'analyse des données PEFA relatives aux pays ayant fait l'objet de plusieurs évaluations : les notes PEFA sont consolidées en 8 groupes et une note globale est attribuée à chaque groupe, afin de déterminer si les notes se sont améliorées ou détériorées entre deux évaluations. Aucune règle n'exige de mener cette analyse, qui est effectuée afin de dégager des tendances globales.

Les rapports du DFID (FRA), de la Norvège (programmes de soutien budgétaire et sectoriels) et d'assistance technique du FMI sont communiqués aux gouvernements partenaires (en général de façon informelle pour la FRA du DFID), ainsi qu'à la communauté des bailleurs dans le pays. Ni le DFID ni le FMI ne publient de rapports FRA ou d'assistance technique (AT). La Norvège met des informations à la disposition du public sur le site web de la NORAD (mais elles ne sont pas entièrement à jour), et le FMI publie ses documents de travail.

Les résultats des évaluations par le FMI de la capacité et des limites d'endettement sont communiqués aux autorités nationales, publiés sur le site web du FMI et cités dans les rapports des services du FMI sur les pays qui appliquent un programme appuyé par l'institution. La CE communique les résultats à la fois au gouvernement du pays partenaire et à la communauté des bailleurs et les met à la disposition du public, lorsque le gouvernement concerné y consent.

3.6 Mécanismes d'assurance qualité avant utilisation des évaluations PEFA dans les processus internes

À l'exception du DFID, les Partenaires ne **stipulent** pas officiellement dans leurs directives l'obligation de vérifier qu'un dispositif d'assurance qualité est en place **avant d'utiliser** une évaluation PEFA dans les processus internes. Les Partenaires s'appuient généralement sur les procédures d'assurance qualité déjà en place pour les travaux d'analyse portant sur la GFP, y compris les évaluations PEFA. Une enquête auprès des Partenaires PEFA sur les procédures d'assurance qualité applicables aux analyses GFP, effectuée en novembre 2007, observait que « *tous les Partenaires PEFA ont un dispositif d'assurance qualité en place pour les analyses GFP, qui est fondé sur la conduite d'un examen au niveau du pays et au siège de l'institution. Les représentants de l'État sont associés dans la mesure du possible au processus ; la participation d'examineurs externes, tels que d'autres organismes bailleurs, n'est pas obligatoire mais laissée à l'initiative de l'équipe-pays...* ».

Le DFID **stipule** officiellement dans ses directives applicables aux FRA l'obligation de vérifier qu'un dispositif d'assurance qualité est en place avant d'utiliser une évaluation PEFA. En vertu des directives FRA⁸ « *il faut indiquer si le Secrétariat PEFA a pris des dispositions pour assurer la qualité de l'évaluation PEFA (le cas échéant)* », et les directives précisent que « *le fait qu'un Cadre PEFA soit utilisé signifie qu'il s'agit d'un Cadre complet ayant fait l'objet d'un contrôle d'assurance qualité par le Secrétariat PEFA* ». En outre, il recommande que la qualité de toutes les évaluations PEFA soit vérifiée dans le pays par des parties prenantes n'ayant pas participé directement à la préparation du rapport.

Les Partenaires qui recourent à leurs mécanismes institutionnels d'assurance qualité peuvent conduire des évaluations PEFA ou y être associés. La Banque mondiale a mis en place des mécanismes de contrôle rigoureux⁹ dans ce domaine, notamment une procédure d'examen collégial par des spécialistes de la GFP à différents stades du processus, et elle participe souvent elle-même à des procédures de ce type pour examiner les évaluations PEFA réalisées par d'autres Partenaires. Sa connaissance du pays sur lequel porte l'évaluation et des autres parties qui y sont associées aide la Banque mondiale à décider d'utiliser ou non ces rapports. Si aucun dispositif d'assurance qualité n'est en place ou si celui qui existe est insuffisant, la Banque mondiale ne tiendra guère compte de l'évaluation dans ses processus internes. La CE a pour règle de transmettre au Secrétariat PEFA, pour commentaires, tous les rapports PEFA (au stade de l'avant-projet) qu'elle commande, et des commentaires sont également communiqués par les délégations concernées de l'UE et le siège de la CE.

⁸ FRA page 10

⁹ Y compris un examen par le directeur du département et les unités de gestion-pays concernés.

Concrètement, les dispositifs d'assurance qualité peuvent prendre la forme : i) d'une participation à l'évaluation PEFA par le bureau-pays en coordination avec le siège (formule appliquée par le SECO dans les pays où il contribue de manière substantielle aux opérations de SBG), ii) de la mise en commun par les Partenaires et les groupes de bailleurs (Norvège) des évaluations et des examens qu'ils ont réalisés, iii) de la prise en compte d'avis d'experts internes (FMI/FAD). Si l'évaluation PEFA a été réalisée par une autre organisation partenaire, les Partenaires s'appuient sur les mécanismes d'assurance qualité établis par ladite organisation (Banque mondiale et France). La France, considérant que les évaluations PEFA ont déjà été soumises à un processus d'assurance qualité avant d'être validées, ne procède à aucune vérification supplémentaire avant d'utiliser ces évaluations (l'évaluation PEFA peut être utilisée après validation par le gouvernement).

Sigles

CAS	Stratégie d'aide-pays
CBP	Programme de renforcement des capacités des PPTE
CGA	Analyse de la gouvernance nationale
CE	Commission européenne
CFAA	Évaluation de la responsabilité financière du pays
CPAR	Rapports analytiques sur la passation des marchés nationaux
CPIA	Évaluation de la politique et des institutions nationales
CPS	Stratégie de partenariat avec le pays
DeMPA	Évaluation de la performance de la gestion de la dette
DFID	Ministère britannique du développement international
DPL	Prêt à l'appui des politiques de développement
DPO	Opération de politiques de développement
FRA	Évaluation du risque fiduciaire
IPD	Indicateur de performance de la gestion de la dette
IRF	Indice de risque fiduciaire
MAPS	Méthodologie d'évaluation des marchés publics de l'OCDE
NORAD	Agence norvégienne pour la coopération et le développement
NSI	Note de stratégie intérimaire
OBI	Enquête et Indice de transparence du budget
OCDE	Organisation de coopération et de développement économiques
OPCFM	Politique opérationnelle et services aux pays
PEFA	Programme d'examen des dépenses publiques et d'évaluation de la responsabilité financière
PEMFAR	Examen de la gestion des dépenses publiques et de la responsabilité financière
PER	Examen des dépenses publiques
PPA	Évaluation rétrospective de projet
PPTE AAP	Évaluation du suivi de la dépense publique & Plan d'action pour les Pays pauvres très endettés
RONC budgét.	Rapports sur l'observation des normes et codes de la transparence budgétaire
SAI	Institutions supérieures de contrôle des finances publiques
SB	Soutien budgétaire
SBG	Soutien budgétaire général
SECO	Secrétariat d'État aux affaires économiques, Suisse
TI	Transparence International
UNCAC	Convention des Nations Unies contre la corruption
WGI	Indicateurs de la gouvernance mondiale

ANNEXES

- Annexe 1** **Tableau général : Partenaire, processus interne, directives, liens et références**
- Annexe 2** **Indicateurs PEFA condensés/agrégés en une note unique**
- Annexe 3** **Tableau récapitulatif : Partenaire et autres sources d'information**
- Annexe 4.** **Description par les partenaires PEFA de la manière dont ils utilisent les évaluations PEFA dans leurs processus internes – réponses au questionnaire**

- 4.1 Banque mondiale**
- 4.2 DFID, Royaume-Uni**
- 4.3 Ministère des affaires étrangères, France**
- 4.4 Suisse**
- 4.5 Norvège**
- 4.6 FMI**
- 4.7 Commission européenne**

Annexe 1. Tableau général

Partenaire PEFA	Processus interne	Directives	Date	Outils PEFA recommandés : liens et références
BM	Notes CPIA (pour guider les allocations de l'IDA, la définition des États fragiles et le suivi de l'amélioration des systèmes de GFP des pays selon la Déclaration de Paris)	Questionnaire d'évaluation de la politique et des institutions nationales (CPIA)	Sept. 2008	Sélection d'indicateurs PEFA (17) liés aux trois dimensions de la rubrique Q13 du CPIA <i>Qualité de la gestion budgétaire et financière</i> et Q.14 <i>Efficacité de la mobilisation des recettes</i>
	Évaluation du risque fiduciaire (FRA) lié à l'utilisation des systèmes de GF des pays dans les projets d'investissement financés par la Banque (pour éclairer l'élaboration des CAS/CPS, la conception des projets)	Note d'orientation intérimaire pour les services de GF, évaluation des risques fiduciaires liés à l'utilisation du système de GF des pays pour les projets d'investissement financés par la Banque	Juillet 2009	Sélection d'indicateurs PEFA (15) liés à 22 questions
	Évaluation de la performance de la gestion de la dette (DeMPA) (pour éclairer les programmes de réforme, le suivi dans le temps de la performance)	Outil du guide d'évaluation de la performance de gestion de la dette (DeMPA)	Déc. 2009	Sélection d'indicateurs PEFA (7) liés aux « IPD »
	Stratégie d'aide/de partenariat pays (CAS/CPS) et Note de stratégie intérimaire (NSI) (pour examiner et orienter les programmes nationaux)	Bonnes pratiques de gestion financière des stratégies d'aide-pays	Juin 2009	Par. 13 : « Les principales sources d'information sur les systèmes de GFP nationaux auxquelles l'équipe doit se référer dans le cadre de l'évaluation sont les suivantes : Banque mondiale (...); divers diagnostics fiduciaires et des finances publiques intégrés ; autres bailleurs de fonds : évaluations PEFA (...) »
	Prêts aux politiques/opérations de développement (DPL/DPO) (financement à décaissement rapide)			
DFID	Évaluation du risque fiduciaire (FRA) (pour éclairer l'évaluation de la parité hommes femmes, la planification nationale, le SB)	Comment noter, Gestion du risque fiduciaire dans le cadre de la fourniture de l'aide financière	Mise à jour Déc. 2009	Utilisation de l'intégralité de l'évaluation/la batterie d'indicateurs PEFA. Page 10, Contenu d'une FRA – Performance des systèmes de PFMA : description de la performance de la PFMA sur la base des indicateurs et du rapport de performance du Cadre PEFA, ou des 15 critères du DFID et du texte explicatif correspondant lorsqu'aucune évaluation PEFA n'est disponible. Voir l'Annexe 6 pour en savoir plus sur la relation PEFA/FRA et la manière dont les informations fournies par le Cadre PEFA éclairent les évaluations à réaliser dans le cadre d'une FRA.
	Analyse de la gouvernance nationale (CGA) (pour éclairer le processus de planification nationale)	Comment noter, Analyse de la gouvernance nationale	Juillet 2008	Note : basée sur la FRA
	Propositions de planification nationale			Note : basées sur la FRA et la CGA
	Évaluations de l'adhésion du gouvernement partenaire aux principes de partenariat du DFID (principes de conditionnalité du DFID)	Mise en œuvre de la politique de conditionnalité du Royaume-Uni	Mai 2009	Note : basées sur la FRA

	Demandes de soutien budgétaire et cadres d'évaluation de la performance (PAF).	Note de synthèse sur le soutien budgétaire à l'appui de la réduction de la pauvreté	Fév. 2008	Note: basées sur la FRA
France	Indice de risque fiduciaire (IRF) (pour éclairer le SB)	Directives de gestion du risque fiduciaire associé à l'octroi d'un soutien budgétaire à des États étrangers	Avril 2008	Sélection d'indicateurs PEFA (12) couvrant quatre dimensions
SECO	Évaluation /approbation des demandes de soutien budgétaire général Éclaire les opérations relatives à la GFP	Stratégie de soutien général	2005	Page 6, note 2 : <i>Idéalement, suivant une approche harmonisée comme celle élaborée par le PEFA</i> Évaluation PEFA comme source d'information (pratique courante)
Norvège	Évaluation du soutien budgétaire général	Apport de SBG aux pays en développement par la Norvège : Directives	Juillet 2007	Page 10 : <i>Ces évaluations doivent utiliser les outils du Programmes d'examen des dépenses publiques et de la responsabilité financière (PEFA) ou y faire référence.</i> Page 11: <i>Les instruments pouvant être utilisés sont les études de suivi des dépenses publiques et les outils PEFA appliqués aux administrations locales, lorsqu'ils existent.</i>
	Évaluation du soutien aux programmes de réforme de la GFP, appui à des domaines spécifiques de la GFP (par exemple : SAI, administration fiscale, IFMIS), programmes sectoriels	Évaluation des facteurs de viabilité et des principaux facteurs de risque : Guide pratique.	Mai 2007	Page 33: <i>Pour les évaluations de la gestion des finances publiques, veuillez vous référer aux outils PEFA. Pour les évaluations au niveau des pays, en particulier en ce qui concerne par exemple les programmes sectoriels et le soutien budgétaire, il convient de se référer au dernier rapport PEFA.</i>
		Programmes de développement sectoriel : Guide pratique. NORAD	Mai 2007	
FMI	Évaluation des limites d'endettement dans les programmes appuyés par le FMI (afin de déterminer le type de conditions de concessionnalité applicables à un pays membre) Éclaire les activités d'assistance technique Éclaire les travaux de recherche pour les documents de travail	Limites d'endettement des programmes appuyés par le FMI : nouvelles directives proposées	Août 2009	Moyenne de 28 indicateurs PEFA. Page 12, 13, 32 ... Moyenne du tableau des notes CPIA (infranationales) et PEFA (Indice), Encadré 1: les indices CPIA (niveau infranational) et PEFA, etc.
	Utilisation des ressources du Fonds pour financer l'octroi d'un soutien budgétaire	Note d'orientation à l'intention du personnel sur l'utilisation des ressources du FMI pour financer un soutien budgétaire	Mars 2010	Page 9 « ... notamment l'examen et la conception de programmes, et les plateformes existantes afin de renforcer la transparence et la responsabilité financière, y compris lorsqu'il existe des RONC budgétaires ou des rapports d'examen des dépenses publiques et de la responsabilité financière (rapports PEFA) ». Note : Le programme PEFA n'est pas utilisé actuellement pour évaluer les mesures de sauvegarde officielles. Il est utilisé avec d'autres instruments pour assurer le suivi général des dispositions prises afin de sauvegarder les ressources du FMI.

CE	Évalue l'admissibilité au soutien budgétaire à l'appui de la gestion des finances publiques (GFP)	<i>Directives pour la programmation, la conception et la gestion du soutien budgétaire général</i> <i>Modèle d'utilisation des évaluations PEFA à l'intention des délégations de l'UE</i>	Janv. 2007	Utilise l'intégralité de l'évaluation et de la batterie d'indicateurs. <i>(disponible uniquement sur l'intranet de la CE)</i>
	Suivi de l'avancement de la réforme de la GFP engagée par le pays partenaire			Utilise l'intégralité de l'évaluation et de la batterie d'indicateurs.
	Aide le pays partenaire à élaborer son programme de réforme de la GFP			Utilise l'intégralité de l'évaluation et de la batterie d'indicateurs.

Annexe 2. Indicateurs PEFA agrégés en une note unique (dans les réponses des Partenaires au questionnaire et les informations complémentaires fournies sur demande).

Trois Partenaires – le DFID, la France et le FMI – agrègent/condensent les indicateurs PEFA en une note unique par diverses méthodes :

FRA du DFID – Les utilisateurs de cet instrument peuvent soit évaluer les risques au niveau des 28 indicateurs PEFA, soit regrouper les risques correspondant à chacune des six dimensions couvertes par ces indicateurs (Cadre PEFA, page 9). Le DFID souligne que la conversion des notes PEFA en notations de risque est affaire de jugement, mais propose pour ce faire d'appliquer la règle empirique suivante : A=risque faible, B=risque faible à modéré, C=risque modéré à sérieux, D=risque élevé (l'échelle d'évaluation des risques du DFID comporte quatre notes : faible, modéré, sérieux, élevé). Pour les indicateurs Non notés (NN) et/ou Non utilisés (NU), les utilisateurs jugeront ce qu'il convient de faire.

IRF français – Le calcul de l'Indice de risque fiduciaire est indicatif. L'IRF est obtenu à partir des notes d'une sélection de 12 indicateurs PEFA, répartis en quatre dimensions :

- D1 - Crédibilité du budget : PI2; PI4; PI7;
- D2 – Efficacité des procédures d'exécution et de contrôle des dépenses : PI18; PI19; PI20;
- D3 – Fiabilité de la comptabilité et de la communication financière : PI22; PI24; PI25;
- D4 - Qualité et audits externes : PI26; PI27; PI28.

La note de chacun des 12 indicateurs est convertie en une note numérique au moyen d'un tableau de conversion. Pour obtenir l'IRF, on calcule la moyenne simple des douze notes numériques. Outre la note globale, on obtient une note pour chaque dimension en calculant la moyenne des trois notes numériques relatives à cette dimension. La note globale attribuée au système de gestion des finances publiques place dans l'une des quatre catégories de risque : faible (A), modéré (B), sérieux (C) et élevé (D). Outre l'indice global, quatre (PI18; PI19; PI20; PI26) des douze indicateurs doivent être supérieurs à des seuils minimum pour que le risque fiduciaire ne soit pas considéré comme très élevé. Ce principe est censé limiter les effets de compensation entre notes. La note de risque fiduciaire et la notation de l'évaluation du risque et du suivi fiduciaire sont des instruments utiles à la prise de décision pour la détermination et la mise en œuvre du soutien budgétaire général et sectoriel. La mesure du risque fiduciaire fait quelquefois partie (dans les projets de l'AFD par exemple) de l'analyse plus générale du risque-pays. Lorsque certains indicateurs sont Non Notés (NN) et/ou Non Utilisés, l'IRF n'est pas calculé ou est laissé à l'appréciation de l'utilisateur.

Indice PEFA du FMI¹⁰ – Les notes PEFA attribuées aux 28 composantes du système reposent sur une échelle ordinale (de A à D) et sont converties en valeurs numériques puis agrégées avec des coefficients de pondération égaux. Les notes PEFA ordinales (A, B, C, D) sont ainsi converties en valeurs numérique (4, 3, 2, 1), une valeur de ½ point étant attribuée au signe « + » et un poids égal attribué à chacun des 28 indicateurs de la GFP de l'État considéré. Les indicateurs Non Notés (NN) et/ou Non Utilisés n'entrent pas dans le calcul, autrement dit la moyenne est calculée sur la base de la somme des notes divisée par le nombre de notes (comme il s'agit d'une moyenne, seuls les indicateurs notés sont utilisés).

¹⁰ Sur la base des réponses des Partenaires au questionnaire, des informations complémentaires fournies sur demande et des directives.

Annexe 3. Tableau récapitulatif : Partenaire, processus interne et autres sources d'information

Partenaire	Processus interne	Autres sources d'information utilisées
Banque mondiale	CPIA	Sources nombreuses étant donné la vaste envergure du CPIA
	FRA	Rapports de GFP (CFAA, CPAR, RONC budgétaire, analyse des écarts), PER, CPIA, rapport d'audit annuel de l'institution supérieure de contrôle des finances publiques
	CAS (GFP & aspects fiduciaires)	Rapports de GFP, aide-mémoires, notes de synthèse, examen des procès-verbaux de réunions
	DPL	Idem
	DeMPA	Législation primaire et secondaire (par exemple lois et documentation pertinentes), organigramme, accord entre l'entité principale de gestion de la dette et la banque centrale, stratégie de gestion de la dette, rapports d'évaluation annuels, etc.
DFID	FRA	MAPS de l'OCDE, WGI, classement TI, évaluations de l'UNCAC, OBI, etc.
France	IRF	CFAA, CPAR, PER, PEMFAR, RONC budgétaires du FMI, PPTE AAP, rapports de la CE sur la GFP des pays, rapports financiers français (Trésor public, Ministère des A.E., AFD), rapports locaux sur la mise en œuvre AP des réformes de la GFP
Suisse	SBG	CPAR, MAPS, RONC, etc.
	Activités de GFP	Idem
Norvège	SBG	Rapport annuel de l'institution supérieure de contrôle des finances publiques,
	Réformes sectorielles et de GFP	
FMI	Limites d'endettement	RONC budgétaire, DeMPA, évaluation rétrospective de la performance des projets (PPA), WGI, capacité de gestion de la dette (programmes PPTE de renforcement des capacités), CPIA (échelon infranational)
	Soutien budgétaire	
	Assistance technique	Documents, évaluations et rapports sur le pays, entretiens avec les autorités nationales
CE	Évaluation de l'admissibilité au soutien budgétaire relatif à la gestion des finances publiques (GFP)	Rapports de GFP (CFAA, CPAR, RONC budgétaire, analyse des écarts), PER, rapport d'audit annuel SAI
	Suivi de l'avancement de la réforme de la GFP du pays partenaire	Idem
	Aide à la conception du programme de réforme de la GFP du pays partenaire	Idem

Annexe 4 – Description par les partenaires PEFA de la manière dont ils utilisent les évaluations PEFA - questionnaire

Annexe 4.1 Banque mondiale

1. Pour quels processus internes ou décisions opérationnelles utilisez-vous les évaluations/indicateurs PEFA ?

Voir tableau joint.

2. Quelles directives officielles sont en place dans votre institution pour l'utilisation des évaluations/indicateurs PEFA dans les processus internes (par exemple : FRA, CPIA, IRF) ? Veuillez indiquer la liste des titres et fournir un exemplaire des versions les plus récentes.

Voir tableau joint.

3. S'il n'existe pas de directives officielles, décrivez la manière dont les évaluations/indicateurs PEFA sont utilisés pour éclairer les décisions opérationnelles.

Voir tableau joint.

4. Depuis quand votre institution utilise-t-elle les évaluations/indicateurs PEFA dans le cadre de ses processus/activités internes ?

2006.

5. Dans chaque contexte (par exemple, FRA, CPIA, IRF), utilisez-vous les évaluations/indicateurs PEFA comme :

- a. unique source d'information ?
- b. source d'information privilégiée (instrument de diagnostic recommandé) ?
- c. élément d'information essentiel (source complémentaire) ?

Les évaluations PEFA (lorsqu'elles existent) sont des données d'entrée essentielles pour les processus CPIA, FRA, CAS, DPL et DeMPA.

6. Pour chaque contexte (par exemple, FRA, CPIA, IRF), veuillez indiquer les autres sources d'information utilisées dans vos processus internes.

CPIA	Les évaluations CPIA étant de large envergure, de nombreuses autres sources sont utilisées.
FRA	Autres rapports de GFP (notamment CFAA, CPARS, RONC budgétaires du FMI, rapports d'analyse des écarts), rapport d'audit annuel de l'institution supérieure de contrôle des finances publiques, examens des dépenses publiques (PER), CPIA, etc.
CAS (GFP et aspects fiduciaires)	Autres rapports de GFP, aide-mémoires de missions sur le terrain, notes de synthèse, étude des procès-verbaux de réunions, etc.
DPL (GFP et aspects fiduciaires)	Idem.

DeMPA	DeMPA: documentation primaire (par exemple lois et réglementations pertinentes)
-------	---

7. Lorsque vous avez recours à une évaluation PEFA :
- Vous utilisez tous les indicateurs PEFA.
 - Vous utilisez certains indicateurs PEFA. Précisez lesquels.
 - Vous agrégez/condensez tous les indicateurs PEFA en une note unique. Décrivez la méthode employée.
 - Vous utilisez surtout la synthèse de l'évaluation.
 - Vous utilisez une autre méthode. Expliquez comment vous procédez.

La manière dont les indicateurs PEFA sont utilisés (par exemple, batterie complète ou sélection d'indicateurs, ou encore notations plutôt que commentaires qualitatifs) dépend des caractéristiques propres au processus opérationnel pour lequel les informations PEFA servent de données d'entrée. Pour plus de détails sur le contexte et l'objet de l'utilisation du cadre PEFA, voir le tableau joint.

8. Le résultat de l'utilisation des évaluations/indicateurs PEFA (par exemple, FRA, CPIA, IRF) dans vos opérations/processus internes est-il:

- communiqué au gouvernement partenaire ?
 - communiqué à la communauté générale des bailleurs ?
 - a et b à la fois
 - divulgué au public (veuillez fournir des détails et l'adresse du site Internet le cas échéant)
- Avec l'entrée en vigueur le 1^{er} juillet 2010 de la nouvelle politique d'information de la Banque mondiale, tous les documents relatifs aux processus opérationnels de base, tels que ceux mentionnés plus haut, sont désormais accessibles au public, sauf exception en cas de situation particulière (autrement dit, la divulgation au public est la règle par défaut). Le public pourra donc savoir comment l'utilisation des indicateurs PEFA influe sur les processus opérationnels susmentionnés. C'est déjà le cas dans une large mesure, en particulier pour les CAS/CPS, mais la nouvelle politique va étendre considérablement la diffusion de l'utilisation des évaluations PEFA dans les processus opérationnels de la Banque mondiale. Les CAS/CPS sont normalement rendues publiques (mais il y a des exceptions). Les DeMPA sont généralement publiés. Les FRA ne sont pas diffusées à l'extérieur de la Banque.*

9. Quelles dispositions d'assurance qualité votre institution exige-t-elle avant d'utiliser les évaluations/indicateurs PEFA dans ses processus internes ?

En ce qui concerne les évaluations PEFA qu'elle conduit ou auxquelles elle est associée, la Banque mondiale a mis en place des mécanismes de contrôle rigoureux, notamment une procédure d'examen collégial par des spécialistes de la GFP à différents stades du processus (stade de la conception et de présentation d'un projet de rapport) et une procédure d'examen par le directeur du département et les unités de gestion-pays concernés. Lorsque l'évaluation PEFA a été réalisée par une autre organisation partenaire, la Banque s'appuie sur les mécanismes d'assurance qualité établis par ladite organisation. La Banque est souvent invitée à participer à l'examen collégial d'évaluations PEFA effectuées par des organisations partenaires. Notre connaissance du pays sur lequel porte l'évaluation et des autres parties qui y sont associées éclaire notre décision de nous fonder ou non sur ces rapports. Si nous devons nous apercevoir qu'aucun dispositif d'assurance qualité n'est en place ou que celui qui existe est insuffisant, nous ne tiendrions guère compte de l'évaluation dans nos processus internes.

NB : aux fins de ce questionnaire, le terme « directives » désigne les principes directeurs, notes d'orientation, conseils opérationnels, instructions sur la manière de noter, etc.

Partenaire PEFA	Processus interne	Directives	Date	Lien	Autres
BM	Note CPIA	Questionnaire d'évaluation de la politique et des institutions nationales (CPIA)	Sept. 2008	Sélection d'indicateurs PEFA liés aux trois dimensions de la rubrique Q13 du CPIA : Qualité de la gestion budgétaire et financière et Q.14 : Efficacité de la mobilisation des recettes (Annexe 3, Forum de haut niveau d'Accra 2008)	
BM	Évaluation du risque fiduciaire (FRA) lié à l'utilisation des systèmes de GF des pays dans les projets d'investissement financés par la Banque	Note d'orientation intérimaire pour les services de GF, évaluation des risques fiduciaires liés à l'utilisation du système de GF des pays pour les projets d'investissement financés par la Banque	Juillet 2009	Principaux indicateurs PEFA (15) liés à 22 questions (sur 29)	
BM	Stratégie d'aide/partenerariat pays (CAS/CPS) et Note de stratégie intérimaire (NSI)	Bonne pratique de gestion financière dans les stratégies d'aide-pays	Juin 2009	Par. 13: « Les principales sources d'information sur les systèmes de GFP nationaux auxquelles l'équipe doit se référer dans le cadre de l'évaluation sont les suivantes : Banque mondiale (...) divers diagnostics fiduciaires et des finances publiques intégrés ; autres bailleurs : évaluations PEFA (...) »	L'examen des questions de gestion financière dans les stratégies d'aide-pays (exercice 06-07), novembre 2008, précise ce qui suit : « les CAS font toujours plus référence aux résultats de l'évaluation des dépenses publiques et de la responsabilité financière (PEFA) pour mesurer les progrès du programme de GFP et exprimer l'harmonisation entre bailleurs. » Des notes spécifiques des évaluations PEFA servent d'indicateurs des objectifs à atteindre. Par exemple, dans le cas de la NSI du Tchad (mai 2010), dans l'axe « bonne gouvernance » du DSRP, l'amélioration de la note C à la note A du sous-indicateur 25 (ii) PEFA est explicitement citée comme un résultat à atteindre.
BM	Prêts à l'appui des politiques/opérations de développement (DPL/DPO)				L'étude rétrospective sur les prêts à l'appui des politiques de développement préparée en mai 2009 par OPCFM établit que les indicateurs PEFA sont référencés dans plus de 40% des 78 opérations de ce type approuvées entre avril 2006 et juin 2008.
BM	Évaluation de la performance de gestion de la dette (DeMPA)	Guide d'utilisation de l'outil d'évaluation de la performance de gestion de la dette (DeMPA)	Déc. 2009	Principaux indicateurs PEFA directement liés aux « IPD » - voir	http://siteresources.worldbank.org/INTDEBTDEPT/Resource/s/468980-1184253591417/DeMPAGuide.pdf

Annexe 4.2 DFID

1. Pour quels processus internes ou décisions opérationnelles utilisez-vous les évaluations/indicateurs PEFA ?

Primaire – Évaluations du risque fiduciaire.

Secondaire

- *Analyse de la gouvernance nationale (CGA) – peut inclure une discussion de la trajectoire de la performance de la GFP dans le cadre de l'évaluation des capacités, de la responsabilité financière et de la réactivité de l'État. S'inspire du rapport de performance PEFA et des évaluations PEFA répétées lorsqu'elles existent. La CGA sert à informer le processus de planification-pays du DFID.*
- *Planification-pays – FRA et CGA (qui toutes deux reposent sur le cadre PEFA) doivent obligatoirement être jointes en annexes à la planification-pays soumise au DFID.*
- *Évaluations de l'adhésion du gouvernement partenaire aux principes de partenariat du DFID (principes de conditionnalité du DFID). Lorsque le DFID prévoit d'utiliser les systèmes de GFP du pays, la détermination du gouvernement partenaire à renforcer la GFP est mesurée au moyen de la FRA. La FRA s'inspire des rapports et des indicateurs de performance PEFA. Toute défaillance de cette volonté peut amener le DFID à réexaminer et à modifier les modalités de prestation de son aide.*
- *Demandes de soutien budgétaire et cadres d'évaluation de la performance (PAF). La GFP est habituellement un élément central des propositions de soutien budgétaire et des cadres d'évaluation des performances, même si ces instruments associent généralement plusieurs bailleurs plutôt que le seul DFID. Les indicateurs de la GFP forment une partie essentielle du suivi des dispositions de soutien budgétaire. Celles-ci concernent en général les mesures convenues avec les gouvernements partenaires, mais comprennent parfois des indicateurs PEFA. Le soutien budgétaire du DFID inclut parfois une tranche liée à la performance – il n'y a guère d'instructions à ce sujet au niveau central (bien que la question soit actuellement à l'étude). En ce qui concerne la conception des tranches liées à la performance, nous n'en avons encore rencontré aucune qui intègre des indicateurs PEFA. Mais nous savons que le Sierra Leone étudiait la question en 2009.*

2. Quelles directives officielles sont en place dans votre institution pour l'utilisation des évaluations/indicateurs PEFA dans les processus internes (par exemple : FRA, CPIA, IRF) ?

Veuillez indiquer la liste des titres et fournir un exemplaire des versions les plus récentes.

- *Gestion du risque fiduciaire associé à la fourniture de l'aide, décembre 2009.*
- *Mise en œuvre de la politique de conditionnalité du Royaume-Uni, mai 2009*
- *Document d'orientation du soutien budgétaire à la réduction de la pauvreté, février 2008*
- *Analyse de la gouvernance nationale – système de notation, juillet 2008*

3. S'il n'existe pas de directives officielles, décrivez la manière dont les évaluations/indicateurs PEFA sont utilisés pour éclairer les décisions opérationnelles.

Couvert par (1) ci-dessus et par les directives formelles du point (2) ci-dessus.

Les évaluations PEFA sont un élément essentiel des évaluations du risque fiduciaire du DFID (les FRA qui évaluent les systèmes nationaux de GFP sont obligatoires pour la planification nationale ou régionale lorsqu'une aide financière [aide acheminée par le canal des

systemes nationaux] est utilisée ou envisagée). Les instructions mises en jour en 2009 concernant l'élaboration des FRA comprennent désormais les dispositions suivantes :

- une déclaration stipulant que les FRA du DFID ne doivent utiliser que des évaluations PEFA complètes et dont la qualité a été vérifiée par le Secrétariat PEFA ;
- une référence aux « Bonnes pratiques d'application du cadre d'évaluation de la performance de la GFP » du programme PEFA ;
- la recommandation de communiquer tous les projets d'évaluation PEFA au Secrétariat PEFA, et l'obligation de préciser dans la synthèse de la FRA si la qualité des évaluations PEFA éventuellement utilisées pour informer la FRA a été vérifiée par le Secrétariat ;
- la recommandation de faire vérifier la qualité de toutes les évaluations PEFA par des parties prenantes nationales qui n'ont pas directement participé à la préparation du rapport, mais possèdent un point de vue informé et indépendant sur les systèmes de GFP nationaux ;
- des indications pour évaluer l'impact financier du risque lié à l'utilisation des systèmes de GFP nationaux, ce qui implique d'établir des correspondances entre les systèmes financiers généralement utilisés et les indicateurs PEFA ;
- des indications supplémentaires pour la conduite des FRA au niveau infranational, notamment un lien avec les évaluations infranationales PEFA ;
- une clarification de la manière dont les évaluations PEFA de l'administration centrale peuvent servir à générer des données de performance de la GFP pour des secteurs spécifiques ;
- une clarification du rôle des évaluations PEFA à l'appui de la réforme de la GFP ;
- une explication du rôle des indicateurs PEFA dans le suivi de la réforme de la GFP.

Les instructions actualisées du DFID sur « La mise en œuvre de la politique de conditionnalité du Royaume-Uni » (mai 2009) stipulent également que les évaluations PEFA doivent servir à renseigner la FRA, laquelle, avec l'analyse de la gouvernance nationale (CGA), doit permettre de s'assurer que la détermination du pays partenaire à renforcer la gestion et la responsabilité financière (une des trois conditions de l'aide du DFID) ne faiblit pas.

À l'heure actuelle, le DFID n'a pas de politique ou d'instructions écrites relatives à l'usage des indicateurs PEFA comme déclencheurs ou conditions du décaissement ou de la détermination des montants de l'aide. La démarche du DFID consistant à utiliser des tranches liées à la performance dans le cadre du soutien budgétaire est en cours de réexamen.

4. Depuis quand votre institution utilise-t-elle les évaluations/indicateurs PEFA dans le cadre de ses processus/activités internes ?

Officiellement, depuis la mise à jour en janvier 2008 des instructions relatives à l'élaboration des FRA. Mais comme des dispositions transitoires avaient dû être appliquées à l'époque aux pays pour lesquels des FRA étaient déjà en préparation, l'utilisation des indicateurs PEFA n'a été officialisée en pratique qu'au milieu de 2008.

5. Dans chaque contexte (par exemple, FRA, CPIA, IRF), utilisez-vous les évaluations/indicateurs PEFA comme :

- a. unique source d'information ?
- b. source d'information privilégiée (instrument de diagnostic recommandé) ?
- c. élément d'information essentiel (source complémentaire) ?

Pour la FRA, PEFA est la source d'information privilégiée en ce qui concerne la performance de la GFP, et une source d'information essentielle par ailleurs. Ce n'est pas l'unique source – nous examinons également des évaluations plus générales de la gouvernance, les évaluations MAPS de l'OCDE, d'autres diagnostics et évaluations disponibles de la GFP, et nous menons aussi parfois quelques études de base, si besoin est. Pour les propositions de soutien budgétaire et les cadres d'évaluation de la performance, les outils PEFA (lorsqu'ils sont utilisés) sont un indicateur parmi beaucoup d'autres.

6. Pour chaque contexte (par exemple, FRA, CPIA, IRF), veuillez indiquer les autres sources d'information utilisées dans vos processus internes.

Pour les FRA : le MAPS de l'OCDE, les indicateurs de la gouvernance mondiale, les classements de TI, les évaluations de l'UNCAC, l'indice d'ouverture budgétaire, etc. Voir la liste complète FRA dans l'Annexe 9.

7. Lorsque vous avez recours à une évaluation PEFA :

Pour les FRA :

- a. Vous utilisez tous les indicateurs PEFA.
- b. Vous utilisez certains indicateurs PEFA. Précisez lesquels. *S/O*
- c. Vous agrégez/condensez tous les indicateurs PEFA en une note unique. Décrivez la méthode employée. *En vertu des consignes d'élaboration des FRA, les utilisateurs peuvent soit évaluer les risques au niveau des 28 indicateurs PEFA, soit regrouper les risques correspondant à chacune des six dimensions couvertes par ces indicateurs (Guide du Cadre PEFA, page 9). Le DFID souligne que la conversion des notes PEFA en notations de risque est affaire de jugement, mais propose pour ce faire d'appliquer la règle empirique suivante (Encadré 1, page 14 des instructions de la FRA) : A=risque faible, B=risque faible à modéré, C=risque modéré à sérieux, D=risque élevé (l'échelle d'évaluation des risques du DFID comporte quatre notes : faible, modéré, sérieux, élevé). Comment sont traitées les notations NR et NU dans l'agrégation ? Les consignes ne le précisent pas. La personne chargée de réaliser la FRA peut rechercher d'autres éléments d'appréciation qui lui permettent de se faire une meilleure idée du risque.*
- d. Vous utilisez surtout la synthèse de l'évaluation. *Ce point n'est pas abordé dans les instructions. Les cours de formation du DFID qui portent sur la méthode de la FRA soulignent l'utilité d'une bonne synthèse de l'évaluation pour bien décrire la performance d'un système de GFP.*
- e. Vous utilisez une autre méthode. Expliquez comment vous procédez. *S/O*

8. Le résultat de l'utilisation des évaluations/indicateurs PEFA (par exemple, FRA, CPIA, IRF) dans vos opérations/processus internes est-il :

Pour la FRA

- a. communiqué au gouvernement partenaire ? – *oui, en général de manière informelle.*
- b. communiqué à la communauté générale des bailleurs ? – *oui, en général aux autres bailleurs présents dans le pays.*
- c. a et b à la fois ? – *oui*
- d. divulgué au public (veuillez fournir des détails et l'adresse du site Internet le cas échéant) ? – *non.*

9. Quelles dispositions d'assurance qualité votre institution exige-t-elle avant d'utiliser les évaluations/indicateurs PEFA dans ses processus internes ? *Elle exige que soit précisé dans la synthèse de la FRA si la qualité des évaluations PEFA éventuellement prises en compte dans la FRA a été vérifiée par le Secrétariat, et elle recommande de faire vérifier la qualité de toutes les évaluations PEFA dans le pays par des parties prenantes nationales qui n'ont pas directement participé à la préparation du rapport, mais possèdent un point de vue informé et indépendant sur les systèmes nationaux de GFP .*

Partenaires PEFA	Processus interne	Directives	Date	Lien	Autres
DFID	Évaluation du risque fiduciaire (FRA)	Instructions de notation, Gestion du risque fiduciaire dans la fourniture de l'aide financière	Mise à jour déc. 2009	http://www.dfid.gov.uk/Documents/publications/howto-fiduciary-fin-aid.pdf	

Annexe 4.3 FRANCE

1. Pour quels processus internes ou décisions opérationnelles utilisez-vous les évaluations/indicateurs PEFA?

Les évaluations/indicateurs PEFA servent à évaluer les systèmes de Gestion des finances publiques (GFP). L'indice de risque fiduciaire, basé sur les évaluations PEFA, sert à évaluer le degré et les domaines de risque dans chaque pays. En ce qui concerne l'évaluation du risque à proprement parler, l'évolution de la situation (amélioration ou détérioration par rapport à la situation observée lors de la dernière évaluation PEFA) et la crédibilité attachée à la volonté de réforme du gouvernement seront déterminantes pour définir l'admissibilité aux opérations de soutien budgétaire et leurs modalités. L'indice de risque peut aussi être utilisé par le service de la gouvernance financière (ministère des Finances) pour identifier les domaines où il serait possible d'appuyer un renforcement des capacités (coopération technique).

2. Quelles directives officielles sont en place dans votre institution pour l'utilisation des évaluations/indicateurs PEFA dans les processus internes (exemple : FRA, CPIA, IRF) ? Veuillez indiquer la liste des titres et fournir un exemplaire des versions les plus récentes. « Directives de gestion du risque fiduciaire associé à l'octroi d'un soutien budgétaire à des États étrangers » validées en avril 2008.

3. S'il n'existe pas de directives officielles, décrivez la manière dont les évaluations/indicateurs PEFA sont utilisés pour éclairer les décisions opérationnelles. *En pratique, nous utilisons les évaluations PEFA depuis 2005 à titre i) de source d'information pour étoffer nos connaissances sur les systèmes de GFP des pays, en particulier afin d'identifier les domaines qui nécessitent un renforcement des capacités, et ii) d'instrument utile à l'évaluation du risque lié à l'utilisation des systèmes nationaux pour la préparation d'une opération de SBG ou de SBS, bien que cette dernière pratique ne soit en principe appliquée que depuis avril 2008.*

4. Depuis quand votre institution utilise-t-elle les évaluations/indicateurs PEFA dans le cadre de ses processus/activités internes ? *Depuis les premières évaluations PEFA.*

5. Dans chaque contexte (par exemple, FRA, CPIA, IRF), utilisez-vous les évaluations/indicateurs PEFA comme :

- a. unique source d'information ?
- b. source d'information privilégiée (instrument de diagnostic recommandé) ? *Outre les évaluations PEFA (bien que les évaluations PEFA demeurent l'instrument de diagnostic recommandé), des sources complémentaires peuvent être utilisées lorsqu'elles sont disponibles, telles que CFAA, CPAR, PER ou PEMFAR.*
- c. élément d'information essentiel (source complémentaire) ?

6. Pour chaque contexte (par exemple, FRA, CPIA, IRF), veuillez indiquer les autres sources d'information utilisées dans vos processus internes.

- CFAA (évaluation de la responsabilité financière du pays), PER (examen des dépenses publiques), RONC budgétaire (Rapport sur l'observation des normes et codes de transparence budgétaire), CPAR (Rapports analytiques sur la passation des marchés nationaux), et PPTE AAP (Évaluation du suivi de la dépense publique et plan d'action pour les PPTE) de la Banque mondiale et du FMI ;

- *Rapports annuels de la Commission européenne sur la GFP du pays ;*
- *Rapports des missions financières françaises (Trésor public, MdF, AFD) ;*
- *Rapports locaux sur la mise en œuvre des plans d'action pour réformer la gestion des finances publiques.*

7. Lorsque vous avez recours à une évaluation PEFA :

- a. *Vous utilisez tous les indicateurs PEFA.*
- b. *Vous utilisez certains indicateurs PEFA. Précisez lesquels.*
- c. *Vous agrégez/condensez tous les indicateurs PEFA en une note unique. Décrivez la méthode employée.*
- d. *Vous utilisez surtout la synthèse de l'évaluation.*
- e. *Vous utilisez une autre méthode. Expliquez comment vous procédez.*

On utilise en général tous les indicateurs PEFA et la synthèse de l'évaluation pour monter une opération de soutien budgétaire. Nous calculons toutefois l'Indice de risque fiduciaire à partir des notes de 12 indicateurs PEFA, répartis en 4 dimensions :

- *D1 – Crédibilité du budget: PI2; PI4; PI7;*
- *D2 - Efficacité des procédures d'exécution et de contrôle des dépenses: PI18; PI19; PI20;*
- *D3 - Fiabilité de la comptabilité et de la communication financière : PI22; PI24; PI25;*
- *D4 - Qualité et audits externes : PI26 ; PI27 ; PI28. La note de chacun des 12 indicateurs est convertie en une note numérique au moyen d'un tableau de conversion. On obtient l'IRF en calculant la moyenne simple des douze notes numériques. Outre la note globale, on obtient une note pour chaque dimension en calculant la moyenne des trois notes numériques relatives à cette dimension. La note globale attribuée au système de gestion des finances publiques le place dans l'une des quatre catégories de risque : faible (A), modéré (B), sérieux (C) et élevé (D). Outre l'indice global, quatre (PI18; PI19; PI20; PI26) des douze indicateurs doivent être supérieurs à des seuils minimum pour que le risque fiduciaire ne soit pas considéré comme très élevé. Ce principe est censé limiter les effets de compensation entre notes. La note de risque fiduciaire et la notation de l'évaluation du risque et du suivi fiduciaire (FERF) sont des instruments utiles à la prise de décision pour la détermination et la mise en œuvre du soutien budgétaire général et sectoriel. La mesure du risque fiduciaire fait quelquefois partie (dans les projets de l'AFD par exemple) de l'analyse plus générale du risque-pays. Lorsque certains indicateurs sont Non Notés (NN) et/ou Non Utilisés, l'IRF n'est pas calculé ou est laissé à l'appréciation de l'utilisateur. Comment sont traitées les notations NR et NU dans l'agrégation ? Lorsque des indicateurs sont notés NR ou NU, en général, nous ne calculons pas le risque fiduciaire. Mais nous pouvons construire une description analytique sur la base des évaluations disponibles, si elles existent. Dans certains cas, nous essayons de trouver une équivalence.*

8. Le résultat de l'utilisation des évaluations/indicateurs PEFA (par exemple, FRA, CPIA, IRF) dans vos opérations/processus internes est-il :

- a. *communiqué au gouvernement partenaire ?*
- b. *communiqué à la communauté générale des bailleurs ?*
- c. *a et b à la fois ?*
- d. *divulgué au public (veuillez fournir des détails et l'adresse du site Internet le cas échéant)*

L'évaluation et le suivi du risque fiduciaire (FERF en français) demeurent, pour le moment, un document interne, mais la doctrine est publique.

9. Quelles dispositions d'assurance qualité votre institution exige-t-elle avant d'utiliser les évaluations/indicateurs PEFA dans ses processus internes ?

Comme la qualité des évaluations PEFA a déjà fait l'objet de vérifications avant que les évaluations soient validées, aucune disposition d'assurance qualité nationale n'est spécifiquement requise avant l'utilisation des évaluations/indicateurs PEFA dans les processus internes. Il n'existe pas non plus de dispositif particulier en interne pour s'assurer de la qualité des évaluations PEFA avant de les utiliser. Dès qu'elles sont validées par le gouvernement, elles peuvent être utilisées dans nos processus internes.

Partenaires PEFA	Processus interne	Directives	Date	Lien	Autres
France	Indice de risque fiduciaire (IRF)	Directives de gestion du risque fiduciaire associé à l'octroi d'un soutien budgétaire à des États étrangers	Avril 2008	Une sélection (12) d'indicateurs PEFA couvre quatre dimensions http://www.afd.fr/jahia/Jahia/site/afd/lang/fr/pid/1679	

Annexe 4.4 SECO

1. Pour quels processus internes ou décisions opérationnelles utilisez-vous les évaluations/indicateurs PEFA? *Aux fins de l'évaluation/approbation du SBG et des activités relatives à la GFP.*
2. Quelles directives officielles sont en place dans votre institution pour l'utilisation des évaluations/indicateurs PEFA dans les processus internes (par exemple : FRA, CPIA, IRF) ? Veuillez indiquer la liste des titres et fournir un exemplaire des versions les plus récentes. *Le SECO ne dispose pas de directives officielles pour l'utilisation des évaluations PEFA dans les activités de GFP, mais elles sont l'instrument d'évaluation recommandé par notre stratégie de SBG (voir page 6, note de bas de page 2 dans le document joint). Date d'approbation des directives de SBG ? 2005*



Budgethilfe_E_140
305.pdf

3. S'il n'existe pas de directives officielles, décrivez la manière dont les évaluations/indicateurs PEFA sont utilisés pour éclairer les décisions opérationnelles.
4. Depuis quand votre institution utilise-t-elle les évaluations/indicateurs PEFA dans le cadre de ses processus/activités internes ? *À partir de la publication du Cadre de mesure de la performance de la GFP. Depuis 2007.*
5. Dans chaque contexte (par exemple, FRA, CPIA, IRF), utilisez-vous les évaluations/indicateurs PEFA comme :
 - a. unique source d'information ?
 - b. **source d'information privilégiée (instrument de diagnostic recommandée) ? X**
 - c. élément d'information essentiel (source complémentaire) ?
Source privilégiée pour le SBG et source recommandée pour les activités de GFP ; il n'y a pas de stratégie/instructions formelles de GFP, et donc pas de recommandation officielle d'utiliser le programme PEFA pour évaluer les activités de GFP ; mais c'est une pratique courante.
6. Pour chaque contexte (par exemple, FRA, CPIA, IRF), veuillez indiquer les autres sources d'information utilisées dans vos processus internes.
7. Lorsque vous avez recours à une évaluation PEFA :
 - a. Vous utilisez tous les indicateurs PEFA. (*oui, c'est le cas pour les activités de SBG*)
 - b. Vous utilisez certains indicateurs PEFA. Précisez lesquels. (*Cela dépend du type de projet. Par exemple pour un projet dans le domaine de l'administration et de la réforme fiscale, nous utilisons les indicateurs PEFA appropriés.*)
 - c. Vous agrégez/condensez tous les indicateurs PEFA en une note unique. Décrivez la méthode employée.
 - d. Vous utilisez surtout la synthèse de l'évaluation.
 - e. Vous utilisez une autre méthode. Expliquez comment vous procédez.

8. Le résultat de l'utilisation des évaluations/indicateurs PEFA (par exemple, FRA, CPIA, IRF) dans vos opérations/processus internes est-il :
- communiqué au gouvernement partenaire ?
 - communiqué à la communauté générale des bailleurs ?
 - a et b à la fois
 - divulgué au public (veuillez fournir des détails et l'adresse du site Internet le cas échéant)
- autre*** : *il s'agit d'un document interne qui ne circule qu'au sein du SECO dans le cas du SBG. Pour les projets individuels, il peut être communiqué aux partenaires sur demande.*

9. Quelles dispositions d'assurance qualité votre institution exige-t-elle avant d'utiliser les évaluations/indicateurs PEFA dans ses processus internes ? *Il n'existe en principe aucune obligation, mais pour les pays où le SECO est fortement impliqué (activités de SBG et pays prioritaires du SECO), nous participons en général à l'évaluation PEFA par l'intermédiaire de nos bureaux nationaux (en coordination avec le siège), et ils ont pour instructions d'appliquer les instructions du PEFA pour la conduite des évaluations.*

NB : aux fins de ce questionnaire, le terme « directives » désigne les principes directeurs, notes d'orientation, conseils opérationnels, instructions sur la manière de noter, etc.

Partenaires PEFA	Processus interne	Directives	Date	Lien	Autres
SECO	Soutien budgétaire général (SBG)			Donnée d'entrée des demandes de SBG et de renouvellement de SBG (évaluation, estimation)	

Annexe 4.5 Norvège

1. Pour quels processus internes ou décisions opérationnelles utilisez-vous les évaluations/indicateurs PEFA?

- *Évaluations du SBG norvégien*
- *Évaluations (et examen à mi-parcours, etc.) de l'appui de la Norvège aux grands programmes conjoints des bailleurs à l'appui de la réforme de la GFP et du soutien bilatéral à la GFP*
- *Évaluations (« ») de l'appui de la Norvège à des domaines de GFP spécifiques, par exemple les institutions supérieures de contrôle des finances publiques, l'administration fiscale, les systèmes informatiques de gestion financière intégrée (IFMIS)*
- *Évaluation des éléments de viabilité/principaux facteurs de risque des programmes sectoriels : Guide pratique. Norad, mai 2007*

2. Quelles directives officielles sont en place dans votre institution pour l'utilisation des évaluations/indicateurs PEFA dans les processus internes (par exemple : FRA, CPIA, IRF) ? Veuillez indiquer la liste des titres et fournir un exemplaire des versions les plus récentes.

- *Le soutien budgétaire apporté par la Norvège aux pays en développement : directives, juillet 2007 (gouvernance économique, voir page 10 « Le système de gestion des finances publiques et les risques y afférents, et le cas échéant si le gouvernement dispose d'un programme crédible pour améliorer la gestion des finances publiques... pour les évaluations de la gestion des finances publique, voir encadré 1.3. Pour ces évaluations, il convient d'utiliser le système d'examen de la gestion des dépenses publiques et de la responsabilité financière (PEFA). » voir le lien : <http://www.norad.no/en/Tools+and+publications/Publications/Publication+Page?key=109627>*
- *Évaluation des éléments de la viabilité/principaux facteurs de risque : Guide pratique, mai 2007, Norad. Voir page 34: « Pour les évaluations au niveau des pays, en particulier en ce qui concerne par exemple les programmes sectoriels et le soutien budgétaire, il convient de se référer au dernier rapport PEFA. » <http://www.norad.no/en/Tools+and+publications/Publications/Publication+Page?key=109620>*
- *Le travail avec les programmes de développement sectoriel : Guide pratique. Norad, mai 2007. <http://www.norad.no/en/Tools+and+publications/Publications/Publication+Page?key=109619>*

3. S'il n'existe pas de directives officielles, décrivez la manière dont les évaluations/indicateurs PEFA sont utilisés pour éclairer les décisions opérationnelles.

4. Depuis quand votre institution utilise-t-elle les évaluations/indicateurs PEFA dans le cadre de ses processus/activités internes ?

- *Officiellement depuis la mise à jour des directives norvégiennes de SBG, en juillet 2007. Mais il en a été fait usage également dans les évaluations et examens effectués par la Norvège auparavant (après le lancement du programme PEFA en 2005), par exemple l'examen à mi-parcours du projet de coopération institutionnelle, National Audit Office of Malawi (Exposé OCDE/CAD, décembre 2006).*

5. Dans chaque contexte (par exemple, FRA, CPIA, IRF), utilisez-vous les évaluations/indicateurs PEFA comme :
- unique source d'information ?
 - source d'information privilégiée (instrument de diagnostic recommandé)? *X*
 - élément d'information essentiel (source complémentaire) ?
- Les outils PEFA sont utilisés comme source privilégiée pour ce qui concerne les réformes de la GFP, les évaluations du SBG, ainsi que d'autres facteurs de risque, comme l'instabilité macroéconomique, les risques de corruption, les facteurs propres à l'économie politique. Les rapports annuels des institutions supérieures de contrôle des finances publiques des Partenaires sont aussi utilisés.*
6. Pour chaque contexte (par exemple, FRA, CPIA, IRF), veuillez indiquer les autres sources d'information utilisées dans vos processus internes.
- Voir section 5.*
7. Lorsque vous avez recours à une évaluation PEFA :
- Vous utilisez tous les indicateurs PEFA.
 - Vous utilisez certains indicateurs PEFA. Précisez lesquels
 - Vous agrégez/condensez tous les indicateurs PEFA en une note unique. Décrivez la méthode employée.
 - Vous utilisez surtout la synthèse de l'évaluation.
 - Vous utilisez une autre méthode. Expliquez comment vous procédez
- Pour le SBG et les grands programmes de réforme de la GFP, la synthèse de l'évaluation PEFA est privilégiée.*
 - Dans des domaines spécifiques de la GFP comme l'évaluation du soutien aux institutions supérieures de contrôle des finances publiques, on privilégie les indicateurs pertinents (PI 26), ainsi que les impôts (PI 13-15).*
8. Le résultat de l'utilisation des évaluations/indicateurs PEFA (par exemple, FRA, CPIA, IRF) dans vos opérations/processus internes est-il :
- communiqué au gouvernement partenaire ?
 - communiqué à la communauté générale des bailleurs ?
 - a et b à la fois
 - divulgué au public (veuillez fournir des détails et l'adresse du site Internet le cas échéant)
- Habituellement communiqué à la fois au gouvernement partenaire et à la communauté des bailleurs, et divulgué au public sur le site web du Norad, Norad.no (mais ce site n'est pas entièrement à jour) (<http://www.norad.no/en/Tools+and+publications/Publications>).
Par exemple :
<http://www.norad.no/en/Tools+and+publications/Publications/Publication+Page?key=127857>
*Les évaluations du soutien budgétaire et des programmes sectoriels sont des documents publics et sont généralement communiqués aux partenaires.**

9. Quelles dispositions d'assurance qualité votre institution exige-t-elle avant d'utiliser les évaluations/indicateurs PEFA dans ses processus internes ?

- *En principe, aucune exigence. En pratique, l'échange d'évaluations et d'examens avec les Partenaires et groupes de bailleurs tient lieu de dispositif d'assurance qualité.*

Partenaires PEFA	Processus interne	Directives	Date	Lien	Autres
Norvège	Évaluation du Soutien budgétaire général (SBG)	<i>Le SBG apporté par la Norvège aux pays en développement: Directives</i>	Juillet 2007	http://www.norad.no/en/Tools+and+publications/Publications/Publication+Page?key=109627	
Norvège	<i>Évaluations des programmes sectoriels, des programmes de réforme – projet, institutions supérieures de contrôle des finances publiques, administration de l'impôt.</i>	<i>Évaluation des éléments de viabilité/principaux facteurs de risque : Guide pratique.</i> <i>Le travail avec les programmes de développement sectoriel : Guide pratique. Norad, mai 2007.</i>	Mai 2007	http://www.norad.no/en/Tools+and+publications/Publications/Publication+Page?key=109620 http://www.norad.no/en/Tools+and+publications/Publications/Publication+Page?key=109619	

Annexe 4.6 Fonds monétaire international

1. Pour quels processus internes ou décisions opérationnelles utilisez-vous les évaluations/indicateurs PEFA?

- *Les services de l'institution utilisent les indicateurs PEFA à titre de données d'entrée pour évaluer les limites d'endettement dans les programmes appuyés par le FMI.*
- *Le Département des finances publiques (FAD) utilise les rapports PEFA pour éclairer les décisions d'orientation de l'assistance technique du FMI.*
- *Les services utilisent parfois les données des indicateurs PEFA pour renseigner les études servant de base aux documents de travail publiés.*

2. Quelles directives officielles sont en place dans votre institution pour l'utilisation des évaluations/indicateurs PEFA dans les processus internes (par exemple : FRA, CPIA, IRF) ? Veuillez indiquer la liste des titres et fournir un exemplaire des versions les plus récentes.

- *Staff Guidance in Debt limits in Fund-Supported Programs : Proposed New Guidelines*
- *Staff Guidance Note on the Use of Fund Resources for Budget Support*

3. S'il n'existe pas de directives officielles, décrivez la manière dont les évaluations/indicateurs PEFA sont utilisés pour éclairer les décisions opérationnelles.

4. Depuis quand votre institution utilise-t-elle les évaluations/indicateurs PEFA dans le cadre de ses processus/activités internes ? 2006.

5. Dans chaque contexte (par exemple, FRA, CPIA, IRF), utilisez-vous les évaluations/indicateurs PEFA comme :

- a. unique source d'information ?
- b. source d'information privilégiée (instrument de diagnostic recommandé) ? **X**
- c. élément d'information essentiel (source complémentaire) ?

Dans chaque contexte, l'évaluation PEFA est l'une des données d'entrée :

Pour les limites d'endettement, d'autres évaluations officielles comme les RONC budgétaires, l'évaluation de la performance de la gestion de la dette (DeMPA), les évaluations rétrospectives des projets (PPA), les indicateurs de la gouvernance mondiale (WGI), et les auto-évaluations de la capacité de gestion de la dette effectuées dans le contexte du programme de renforcement des capacités des PPTE (CBP) sont utilisées. Pour renseigner les programmes d'assistance technique, outre les évaluations PEFA, on utilise les documents émanant des pays, les évaluations et rapports, ainsi que les entretiens avec les autorités nationales.

6. Pour chaque contexte (par exemple, FRA, CPIA, IRF), veuillez indiquer les autres sources d'information utilisées dans vos processus internes. Voir ci-dessus. Le calcul des limites d'endettement utilise également le sous-CPIA qui est calculé comme un sous-indice CPIA. *Exact.*

7. Lorsque vous avez recours à une évaluation PEFA :

- a. Vous utilisez tous les indicateurs PEFA.
- b. Vous utilisez certains indicateurs PEFA. Précisez lesquels.

- c. Vous agrégez/condensez tous les indicateurs PEFA en une note unique. Décrivez la méthode employée.
 - d. Vous utilisez surtout la synthèse de l'évaluation.
 - e. Vous utilisez une autre méthode. Expliquez comment vous procédez
- *Dans le cadre d'une évaluation des limites d'endettement, l'utilisation d'une évaluation PEFA permet non seulement de se faire une idée des contraintes institutionnelles existantes, mais aussi de mesurer les efforts déployés pour les atténuer, sur la base des progrès enregistrés dans le temps à cet égard et au regard d'autres indices. Les notes des 28 indicateurs PEFA reposent sur une échelle ordinale (A à D) ; elles sont converties en valeurs numériques, puis agrégées au moyen de coefficients de pondération égaux pour construire l'indicateur PEFA.*
 - *En matière d'assistance technique, tous les indicateurs sont utilisés.*
 - *Dans le cadre d'activités de recherche, les chercheurs choisissent les indicateurs adaptés à l'objet de leurs travaux.*
 - *Le programme PEFA n'est pas utilisé actuellement pour évaluer les mesures de sauvegarde officielles. Il est utilisé avec d'autres instruments pour assurer le suivi général des dispositions prises afin de sauvegarder les ressources du FMI.*
8. Le résultat de l'utilisation des évaluations/indicateurs PEFA (par exemple, FRA, CPIA, IRF) dans vos opérations/processus internes est-il :
- a. communiqué au gouvernement partenaire ?
 - b. communiqué à la communauté générale des bailleurs ?
 - c. a et b à la fois
 - d. divulgué au public (veuillez fournir des détails et l'adresse du site Internet le cas échéant)
- *Les rapports d'assistance technique sont communiqués aux gouvernements et tierces parties. Ils ne sont pas divulgués au public. En résumé, la politique d'information stipule : i) que la diffusion aux bailleurs de fonds et d'assistance technique requiert le consentement du bénéficiaire de l'assistance technique par approbation tacite après 60 jours ; ii) que la diffusion à la Banque mondiale ne requiert pas le consentement explicite dudit bénéficiaire ; et iii) que la divulgation au public, notamment sur le site web du FMI ou du bénéficiaire, requiert le consentement explicite du bénéficiaire et du directeur du Département des finances publiques (FAD), ainsi que la communication au Conseil d'administration après approbation par la Direction.*
 - *Les documents de travail sont publiés sur le site web du FMI : www.imf.org*
 - *Limites d'endettement ? Les résultats de la première évaluation de la capacité ont été publiés en décembre 2009 <http://www.imf.org/external/np/pdr/conc/>. L'évaluation de la capacité est communiquée aux autorités. Elle est généralement signalée dans les rapports des services du FMI sur les pays bénéficiant d'un programme appuyé par le FMI (encore que ce ne soit pas systématique).*
 - *Soutien budgétaire ? Non publié actuellement.*
9. Quelles dispositions d'assurance qualité votre institution exige-t-elle avant d'utiliser les évaluations/indicateurs PEFA dans ses processus internes ? *Pas de dispositions spécifiques, mais prise en compte des avis des experts du FAD.*

Partenaires PEFA	Processus interne	Directives	Date	Lien	Autres
FMI	Limites d'endettement dans les programmes appuyés par le FMI	Staff Guidance in Debt limits in Fund-Supported Programs	Déc. 2009	www.imf.org	
FMI		Staff Guidance Note on the Use of Fund Resources for Budget Support	Mars 2010	www.imf.org	

Annexe 4.7 Commission européenne

1. Pour quels processus internes ou décisions opérationnelles utilisez-vous les évaluations/indicateurs PEFA?

- *Pour évaluer l'admissibilité au soutien budgétaire à l'appui de la gestion des finances publiques (GFP)*
- *Pour suivre les progrès de la réforme de la GFP du pays partenaire*
- *Pour aider à élaborer le programme de réformes de la GFP du pays partenaire*

2. Quelles directives officielles sont en place dans votre institution pour l'utilisation des évaluations/indicateurs PEFA dans les processus internes (par exemple : FRA, CPIA, IRF) ? Veuillez indiquer la liste des titres et fournir un exemplaire des versions les plus récentes.

- *Guidelines on the Programming, Design and Management of General Budget Support*
http://ec.europa.eu/europeaid/what/economic-support/documents/guidelines_budget_support_en.pdf
- *Template Terms of Reference for evaluations PEFA to EU Delegations*
(disponible uniquement sur le réseau interne de la CE)

3. S'il n'existe pas de directives officielles, décrivez la manière dont les évaluations/indicateurs PEFA sont utilisés pour éclairer les décisions opérationnelles.
Lors de la formulation de chaque programme de soutien budgétaire, les délégations décrivent les principaux constats des dernières évaluations PEFA (lorsqu'elles sont disponibles et à jour), ainsi que le programme de réforme de la GFP

4. Depuis quand votre institution utilise-t-elle les évaluations/indicateurs PEFA dans le cadre de ses processus/activités internes ? *Depuis l'approbation de la méthodologie PEFA (juin 2005). Nous utilisons aussi d'autres instruments pour nos procédures de soutien budgétaire mais en principe, dans la mesure du possible, nous privilégions l'évaluation PEFA.*

5. Dans chaque contexte (par exemple, FRA, CPIA, IRF), utilisez-vous les évaluations/indicateurs PEFA comme :

- a. unique source d'information ?
- b. source d'information privilégiée (instrument de diagnostic recommandé) ? **X**
- c. élément d'information essentiel (source complémentaire) ?

L'évaluation PEFA est l'instrument de diagnostic de la GFP que privilégie la CE, mais s'il n'a pas été possible d'en réaliser une (voir ci-dessus) nous pouvons fonder notre jugement sur d'autres rapports (quasi-équivalents).

6. Pour chaque contexte (par exemple, FRA, CPIA, IRF), veuillez indiquer les autres sources d'information utilisées dans vos processus internes.
Voir 5.

7. Lorsque vous avez recours à une évaluation PEFA :

- a. Vous utilisez tous les indicateurs PEFA ? Oui
- b. Vous utilisez certains indicateurs PEFA. Précisez lesquels
- c. Vous agrégez/condensez tous les indicateurs PEFA en une note unique. Décrivez la méthode employée.

- d. Vous utilisez surtout la synthèse de l'évaluation.
 - e. Vous utilisez une autre méthode. Expliquez comment vous procédez
8. Le résultat de l'utilisation des évaluations/indicateurs PEFA (par exemple, FRA, CPIA, IRF) dans vos opérations/processus internes est-il :
- a. communiqué au gouvernement partenaire ?
 - b. communiqué à la communauté générale des bailleurs ?
 - c. a et b à la fois
 - d. divulgué au public (veuillez fournir des détails et l'adresse du site Internet le cas échéant)
En général, sur notre site web : <http://ec.europa.eu/europeaid/what/economic-support/public-finance/> ou, parfois, sur le site web du pays partenaire ; plus rarement sur un site commun gouvernement-bailleur (cas du Mozambique)
9. Quelles dispositions d'assurance qualité votre institution exige-t-elle avant d'utiliser les évaluations/indicateurs PEFA dans ses processus internes ?
Tous les projets de rapport PEFA commandités par la CE sont envoyés au Secrétariat PEFA pour commentaires. En outre, les Délégations concernées de l'UE et le siège de la CE émettent également des observations. Ces dispositions ne figurent pas dans le Guide, mais constituent la pratique.